La République du Centre, 27 février 2017

SÉNAT ■ Eau et assainissement en débat

Lors d'une récente séance publique au Sénat, Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret (PS), a soutenu le retour au caractère optionnel de la compétence « eau et assainissement » dans les communautés de communes.

Il a rappelé que dans la commission mixte paritaire (réunissant députés et sénateurs) sur la loi « NOTRe » un compromis avait été trouvé sur l'obligation de cette compétence à compter de 2020. Jean-Pierre Sueur a jugé semblable échéance « irréaliste », et cela d'autant plus que de nombreux nouveaux périmètres de communautés de communes ont été fixés au 1er janvier 2017. Le parlementaire a ajouté que, dans ces communautés de communes, les modes de gestion de ces compétences étaient très divers : régies, concessions, délégations de service public, syndicats, etc. Selon lui, « il est impossible d'unifier cela dans de bonnes conditions dans une courte période », sauf à ce que « des sociétés disposant de moyens juridiques et d'expertise importants imposent leur choix aux élus ».

Le sénateur a plaidé pour une nécessaire souplesse, en réaffirmant l'objectif d'une gestion cohérente de l'eau et de l'assainissement – avec des prix identiques dans toutes les communes –. ■

Phoca PDF